

# *Mouvement personne d'abord*

## *de Joliette*



## ***Code de vie des membres***

Adopté lors du conseil d'administration du 28 septembre 2019

## **La mission et la philosophie de l'organisme**

La mission du Mouvement personne d'abord est la défense de droit faite pour et par des personne vivant avec une déficience intellectuelle est l'éducation populaire autonome. Elle vise à aider la personne à se prendre en charge » en prenant conscience de ses qualités, de son potentiel et en lui fournissant la possibilité de s'impliquer à travers les activités et les services.

La personne est un être unique avec des forces vives. Elle a droit au respect de sa dignité et de son intégrité. Les membres s'engagent à faire preuve d'écoute à son égard tout en étant à l'écoute de ses besoins et si la réponse est inconnue, les membres chercheront une ressource adéquate.

## Un code de vie

Le présent code de vie s'adresse à l'ensemble des membres Du Mouvement personne d'abord de Joliette.

Le présent document se veut un guide référence de nos conduites envers les personnes que nous desservons, un code de vie envers les personnes que nous côtoyons.

Il nous rappelle enfin que l'éthique se traduit par des gestes, des paroles et des attitudes empreintes de dignité et de respect et ce, à tous les niveaux de notre pratique.

## Notre éthique au Mouvement personne d'abord de Joliette

Notre façon de nous comporter doit témoigner de notre respect envers la personne. Pour ce faire, le Mouvement personne d'abord *de Joliette* s'attend à ce que la personne ait ou développe les attitudes et comportements suivants :

- ✓ Démontrer de l'ouverture d'esprit ;
- ✓ Faire preuve de discrétion et avoir le souci de la confidentialité ;
- ✓ Manifester de la bonne humeur et avoir, sinon développer, le sens de l'humour ;
- ✓ Faire preuve de politesse, de courtoisie et de diplomatie ;
- ✓ Être chaleureuse et ait de l'entregent ;
- ✓ Être calme et patiente.

Le respect de la personne renvoie expressément aux comportements appropriés, à savoir :

- ✓ Être sobre ;
- ✓ Avoir un langage sans juron ni vulgarité ;
- ✓ Respecter le bien d'autrui ;
- ✓ Ne pas lancer ou alimenter des rumeurs ;
- ✓ Respecter la vie privée de la personne ;
- ✓ Respecter ses engagements ;
- ✓ Exprimer ses besoins ;
- ✓ Éviter tout comportement à caractère sexuelle.

Le respect de la dignité et de l'intégrité physique et morale de la personne se traduit par des conduites adéquates, c'est-à-dire :

- ✓ Nos paroles et nos gestes envers la personne sont empreints de courtoisie, de respect et de chaleur humaine en tout temps ;
- ✓ Nous nous engageons à tenir et à garder les lieux propres et le matériel en bon état.

Dans un but de sécurité et de prévention :

- ✓ Nous encourageons et respectons les normes d'hygiène ;
- ✓ Nous adoptons une conduite préventive pour tenter d'enrayer tout risque d'accident ;
- ✓ Nous interdisons toute agression verbale et/ou physique.